

### Objectifs :

- Inscrire son club dans la démarche de Labellisation
- Obtenir un Brevet Fédéral par équivalence, dispense ou validation d'acquis d'expérience
- Obtenir un DEJEPS par équivalences directes, dispenses ou allègements

### Publics concernés :

- Tout licencié FFN en activité dans un club FFN
- Salariés et bénévoles
- Diplômés ou non diplômés
- Même les anciens diplômés fédéraux comptent
- Etre évaluateur ENF du ou des niveaux demandés

### Date limite :

- 31 décembre 2016 (mesure transitoire)

### Cette reconnaissance inclut :

- La prise en compte des parcours individuels,
- Une procédure d'attribution particulière pour chaque niveau de brevet fédéral demandé,
- Des pré-requis obligatoires : être licencié à la FFN et posséder les titres d'évaluateur ENF,
- Un récapitulatif de carrière et d'expérience certifié par les Présidents de club avec lesquels vous avez travaillé,
- Une formation complémentaire à suivre, puis une formation continue tous les 2 ans.

### Pourquoi obtenir un Brevet Fédéral si je suis diplômé d'Etat ?

Pour obtenir un Label, les BF sont demandés :

- Label Animation : BF.2
- Label Développement : BF.3
- Label Formation : BF.4 ou DE
- Label National : BF.5 ou BE.2
- Label International : Entraîneur Expert



### Explications de la démarche :

3 phases d'attribution des dossiers : Demande / Recevabilité / Formation et délivrance du BF

#### 1) Phase de demande :

- Information collective
- Téléchargement des dossiers et informations sur le site internet du Comité de Picardie Natation
- Un dossier par équivalence demandée
- 8 dossiers différents en fonction du niveau et de l'expérience en club

#### 2) Phase de recevabilité :

Les candidats	L'ERFAN
Renseignent le dossier Retournent le dossier avec toutes les pièces justificatives et les frais de dossier	Examine le dossier Attribue un numéro de dossier Adresse un avis de réception Convoque les candidats à un entretien individuel

**Tout dossier incomplet sera retourné**  
**Les dossiers doivent être envoyés à :**  
**ERFAN Picardie - 103 Route d'Abbeville – 80000 AMIENS**

**3) Phase de formation et d'attribution :**

<b>Les candidats</b>	<b>L'ERFAN</b>
Participent à l'entretien individuel Suivent la formation liée à leur niveau et au niveau du Brevet Fédéral demandé	Attribue le BF demandé (1 à 3) ou Envoie le dossier à la FFN pour attribution (4, 5 et DE)

**La formation complémentaire :**

Le programme est fixé par la Fédération Française de Natation.

Pour les BF.1 et les BF.2 : 1 journée de formation :

- Formation à la fonction de tuteur = 4h
- Protection des mineurs et comportements à risque = 3h

Pour les BF.3 et au dessus :

- Formation à la fonction de tuteur = 4h
- Protection des mineurs et comportements à risque = 3h
- Directives techniques nationales = 2h
- Actualisation des connaissances = 5h

**Dispenses ou allègements :**

Si vous possédez un des diplômes suivants, vous avez la possibilité d'obtenir des aménagements de formation, n'hésitez pas à contacter l'ERFAN Picardie ;

- MNS
- Enseignant (statut juridique)
- Ancien brevet fédéral (entraîneur jeunes, moniteur)
- CAPEPS
- Licence STAPS mention entraînement natation

**Validation des Acquis de l'Expérience :**

Si vous n'êtes concerné par aucun des cas ci-dessus mais que vous avez une expérience d'entraînement en club à titre bénévole ou salarié, vous avez la possibilité d'effectuer une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Le dossier est en téléchargement sur notre site internet. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

**Demande d'équivalence :** (attribue l'ensemble d'un diplôme, à déposer avant le 31 décembre 2016)

Pré-requis indispensable pour tous les cas de figure : <b>être licencié FFN</b>					
Brevet fédéral demandé	Diplôme possédé	Titre d'évaluateur ENF nécessaire	Expérience requise	Formation complémentaire	Diplôme attribué par
BF.1	Diplôme ou titre d'enseignant Diplôme fédéral FFN antérieur	ENF 1	Justifier d'une expérience d'enseignement de 100h sur une période de 2 saisons révolues en Sauv'Nage (attestation Président club)	1 journée, voire 2 journées	CTS
BF.2	BEESAN	ENF 1, ENF 2	Justifier d'une expérience de 100h sur une période de 2 saisons révolues en Pass'Sports de l'Eau (attestation Président club)	1 journée	CTS
BF.3	BEESAN	ENF 1, ENF 2, ENF 3	Justifier d'une expérience de 150h sur 2 saisons révolues en Pass'Compétition (attestation Président club)	2 journées	CTS
BF.4	BEESAN	ENF 1, ENF 2, ENF 3	Justifier d'une expérience d'entraînement significatif sur 3 saisons au moins et entières (attestation DTN)	2 journées	DTN
	BEES 2 <sup>ème</sup> degré		Expérience fédérale	2 journées	DTN
BF.4 – CIAA	BEESAN	ENF 1, ENF 2	Justifier d'une expérience de perfectionnement sportif (au-delà du pass'compétition) de 350h sur 3 saisons entières au cours des 5 dernières années précédant la demande (attestation DTN)	50h de formation complémentaire, dont évaluateur ENF 3	DTN
BF.5	BEESAN	ENF 1, ENF 2, ENF 3	Figurer sur la liste d'aptitude du DTN, ou justifier d'une expérience d'entraînement, dans la discipline visée pendant 5 ans dans les 10 ans qui précèdent, et dans cette période, avoir entraîné un sportif listé « sportif de haut niveau »	2 journées	DTN
	BEES 2 <sup>ème</sup> degré		Justifier d'une expérience d'entraînement sur 5 ans dans les 10 ans qui précèdent la demande	2 journées	DTN

**Expérience d'entraînement significatif =**

- Natation Course : avoir entraîné au moins un nageur de niveau national de catégories d'âges, ou de niveau national 2 et supérieur, ou classé dans les 160 premiers du classement national du Natathlon
- Natation Synchronisée : avoir entraîné une nageuse finaliste aux championnats de France national, ou de niveau championnat de France élite, ou de niveau championnat de France national 2
- Water-Polo Masculin : avoir entraîné une équipe en phase finale de national 3, ou national 2 et supérieur, ou critérium national 16/17 ans
- Water-Polo Féminin : avoir entraîné une équipe en national 2 ou supérieur, ou critérium national junior
- Eau Libre : avoir entraîné un nageur classé dans les 15 premiers d'un championnat de France toutes catégories (hors 5km indoor), ou classé dans les 5 premiers d'un championnat de France de catégories d'âges (hors 5km indoor)

**En ce qui concerne les équivalences DEJEPS :**

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour obtenir une équivalence, ou un allègement de formation. Elles sont détaillées dans le document « réforme des diplômes de l'Etat ». En voici une synthèse.

